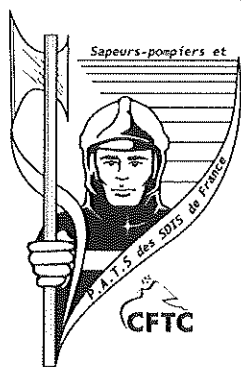


SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

"Quand je revendique, ce n'est pas de l'argent" 05 septembre 2008



Info-S.P. 24 H. sur 24 :

Tél. 03 21 55 90 08

Journal : Pleins feux

Objet : articles de presse « Coût de la sécurité »

N/REF : PB-05056-09

Monsieur Georges GINESTA

Député du Var

60, allée Frédéric Mistral

83700 ST RAPHAEL

Monsieur le Député,

Une nouvelle fois, vos propos répandus dans la presse locale concernant le coût de la sécurité mettent en cause, d'une manière arbitraire, l'ensemble des sapeurs-pompiers.

Semblant suivre le rythme biologique des vendanges, vos rapports et rancoeurs contre les sapeurs-pompiers ne relèvent décidément pas d'un bon crû.

Votre vision exclusivement comptable de la situation des services départementaux d'incendie et de secours dont la départementalisation date de 1996, il y a tout juste 12 ans, nous paraît trop restrictive.

Il est donc aisé de parler d'explosion des budgets alors que ces services ont été laissés à l'abandon pendant des décennies, avec des casernes en ruine, des véhicules datant de la seconde guerre mondiale et des moyens humains et techniques très faibles voire inexistant dans bon nombre de communes.

Il y a eu tout à faire, construire, mettre à niveau, structurer, organiser, encadrer. Ce qui n'avait pas été fait, doit se faire et se poursuit encore !

Les élus locaux, à la faveur de cette départementalisation, ont dû prendre en compte les besoins partout où rien, ou si peu, avait été fait pour apporter à nos concitoyens les services de secours de proximité gratuits et de qualité que la République leur doit ne serait-ce qu'au principe de l'égalité.

Les sapeurs-pompiers ont effectué près de 4 millions d'interventions en 2007, soit une toutes les 8 secondes. Le secours à personne représente 60% de nos interventions que ce soit sur la route, dans la vie privée ou professionnelle, dans les lieux publics. Nous sommes loin de faire du transport sanitaire ! Nous faisons du transport résultant d'une situation d'urgence dans la très grande majorité de nos interventions.

Nous voyons bien dans les propos tenus par Monsieur DELESSE, toute la différence entre les missions assurées par les sapeurs-pompiers et les ambulanciers privés : ils font du transport, nous faisons du secours d'urgence.

Contrairement à ces derniers, nous ne parlons pas « business » et seules nos interventions , ne relevant pas de nos premières missions de secours à personne, sont remboursées par le milieu hospitalier, notamment quand nous sommes missionnés suite à carence du secteur privé.

Je n'aborderai pas plus avant la partie formation, équipement et travail des uns et des autres, mais je tiens à souligner que les sapeurs-pompiers procèdent au maintien des acquis quotidiennement grâce aux manœuvres, sport, instruction, et acquièrent une solide expérience grâce à leur pratique opérationnelle sur l'ensemble du territoire national.

De plus, sachant que nous intervenons réglementairement conformément aux guides nationaux de référence (GNR) au minimum à 3 ou 4 pompiers dans un VSAV (ambulance) pour toute opération de sauvetage à personne, il faudra nous expliquer comment nos amis ambulanciers peuvent, à deux personnes, procéder réglementairement, sans risque pour la victime, au relevage d'une personne (âgée ou non) tombée dans ses escaliers, souffrant d'un traumatisme à la colonne vertébrale ou d'un fémur cassé ? Les ambulanciers privés auraient-ils un secret jalousement gardé ? Non, Monsieur le Député, ils font appel aux sapeurs-pompiers ! Comment font-ils à deux, pendant le transport, pour s'occuper de la victime ?

Quant aux missions dans les quartiers dits « sensibles », je pense que les propos tenus portent atteinte à nos collègues agressés et blessés trop souvent lors d'interventions, dans ces quartiers où nous sommes les derniers des services publics à continuer d'y intervenir puisque la prise en charge rapide des victimes reste au centre de nos priorités. Il n'y a aucun business possible pour les sociétés privées à caractère commercial dans ces milieux sociaux difficiles, où, bien souvent, les usagers sont dans l'incapacité de régler la note.

C'est la Sécurité Sociale et/ou Mutuelle qui pai(en)t comme pour la très large majorité des transports effectués par les ambulanciers artisans et commerçants. Vous ne pouvez pas ignorer le récurrent « trou de la Sécurité Sociale » Monsieur le Député et encore moins les efforts consentis par celles et ceux qui ont des assurances ou Mutuelles complémentaires et faire supporter à ceux-là, l'activité marchande de ce secteur au seul profit de quelques uns au détriment du service public apportant un peu plus d'égalité entre les citoyens de notre pays.

Il nous paraît plutôt simpliste et peu sérieux de laisser quelques uns se tailler « une part du gâteau » sur le dos du concitoyen contribuable.

J'attire votre attention sur le fait que, depuis le 25 juin 2008, le référentiel issu des travaux du Comité quadripartite, du Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, sapeurs-pompiers et hospitaliers a été remis par les membres de cette instance à Madame le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales et Madame le Ministre de la Santé, de la jeunesse et des sports et de la vie associative. Ce référentiel commun fixe l'organisation des secours à personnes et l'aide médicale d'urgence, un dossier que notre organisation professionnelle porte depuis des décennies avant d'être relayé par d'autres.

Monsieur le Député, voici notre modeste contribution réactive à vous apporter, une nouvelle fois, l'éclairage que vous semblez ne pas vouloir intégrer dans vos réflexions médiatiques répétées.

Bien entendu, Monsieur le Député, je reste à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez des éléments complémentaires émanant de ce secteur public qui fait la quasi unanimité de la population depuis de nombreuses années.

Alors, Monsieur le Député, quel intérêt à jeter l'opprobre sur ceux dont le dévouement n'est plus à prouver et détruire ce qui fonctionne ?

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Député, mes salutations respectueuses.

Patrice BEUNARD
Président du S.N.S.P.P
Membre du Conseil Supérieur de la
FPT
Membre du Bureau de la CNIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Beunard', written in a cursive style with a horizontal line through the middle.